

Propriété intellectuelle et enjeux juridiques du transfert

Présenté par

Michèle Desrochers, directrice
Bureau de liaison entreprises-Université (BLEU)

**Dans le cadre du colloque CTREQ
« Tous ensemble pour réussir »**

Le 28 avril 2004, à Montréal

L'INNOVATION : ÉVOLUTION DU DISCOURS

- Du transfert technologique... à la valorisation de la recherche
- Élargissement des domaines de recherche propres à la valorisation
- De l'innovation technologique... à l'innovation sociale



VIRAGE AMORCÉ AU BLEU DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE EN 2001

- Embauche d'une professionnelle à temps plein pour le domaine des sciences humaines et sociales
- Entente avec les directions des facultés
- Approbation par les chercheuses, les chercheurs : ateliers d'information
- Recensement des compétences en recherche

RECHERCHE CONTRACTUELLE : TROUSSE POUR LA CHERCHEUSE, LE CHERCHEUR

- Guide de mise au point de l'offre de service : devient le contrat pour les projets à faible budget
- Contrat allégé pour les projets d'envergure
- Procédurier pour le traitement à l'interne et à l'externe du contrat

RECHERCHE CONTRACTUELLE...



Offre de service



FACULTÉ D'ÉDUCATION

OFFRE DE SERVICE

1. Demandeur : (Compagnie, adresse complète, nom de la personne représentant la Compagnie)
2. Chercheur(e) responsable à l'Université : (Nom, coordonnées complètes).
3. Responsable administratif à l'Université : (Nom, coordonnées complètes).
4. Objet de la demande :
5. Description du service :
6. Calendrier : Le Projet aura une durée de _____ (jours, semaines, mois) et se terminera au plus tard le _____.
7. Personnel :
8. Budget requis : _____, incluant les honoraires et frais généraux de l'Université.
9. Conditions :
 - Cette proposition demeure valide aux conditions ci-haut décrites pour une période de trente (30) jours ouvrables.
 - Compagnie recevra _____ copies du rapport final (ou autre forme de livrable selon le mandat), qu'elle pourra utiliser pour les fins ci-haut décrites.
 - L'Université demeure propriétaire de tous droits d'auteur développés dans le cadre de ce Projet.

RECHERCHE CONTRACTUELLE...

Contrat de recherche



FACULTÉ D'ÉDUCATION
CONTRAT DE RECHERCHE

ENTRE: L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2500 boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1, représentée aux fins des présentes par monsieur Jean Nicolas, vice-recteur à la recherche,

ci-après appelée "**l'Université**"

ET: **COMPAGNIE**, personne morale légalement constituée, ayant son siège social ou sa principale place d'affaires au _____, re-présenté aux fins des présentes par _____,

ci-après appelée "**Compagnie**"

L'Université et Compagnie conviennent de ce qui suit:

ARTICLE 1.0 OBJET

- 1.1 Le présent Contrat régit la réalisation par l'Université des travaux décrits dans la proposition de recherche intitulée « _____ », ("le Projet"), constituant l'annexe 1 aux présentes, selon les termes et conditions stipulés ci-après.

RECHERCHE CONTRACTUELLE...

Procédurier



FACULTÉ D'ÉDUCATION

Procédurier pour le traitement des contrats de services et contrats de recherche

Préparé par Bureau de liaison Entreprises-Université – Février 2001

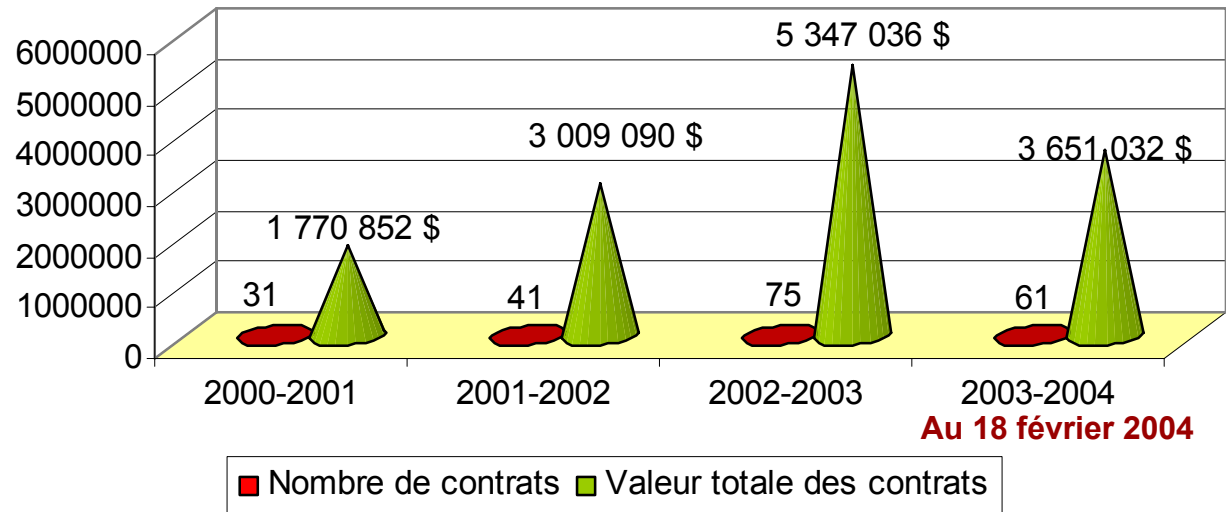
Procédure à suivre pour le traitement de votre projet de recherche avec un partenaire industriel ou un organisme gouvernemental ou communautaire.

1. La demande est reçue par la Faculté d'éducation, un chercheur ou un groupe de recherche. Le chercheur doit à définir la problématique avec le partenaire. Pour le montage de la proposition de recherche par le chercheur principal se référer au Guide pour la rédaction d'offre de service disponible sur le site web du Bleu. (www.usherb.ca/bleu/chercheur/guide/offres/index.html)
2. La proposition de recherche sera acheminée simultanément au vice-doyen à la recherche et au BLEU afin d'obtenir l'avis de la Faculté et d'ouvrir un dossier interne. La Faculté sera alors en position de modifier certains termes de la proposition au préalable pour la rendre conforme à ses règlements et à ceux de l'Université. Le BLEU donnera ses recommandations au chercheur pour finaliser la proposition.
3. La Faculté transmet ses commentaires au BLEU. Le BLEU communique avec le partenaire pour lui soumettre la proposition de recherche accompagnée d'un projet de contrat de recherche.
4. Lorsque les discussions entourant le contrat de recherche sont terminées, le BLEU soumet ce contrat au chercheur principal et au vice-doyen à la recherche pour en obtenir l'approbation finale.
5. La Faculté convient alors avec le chercheur principal de la ventilation de l'enveloppe budgétaire du projet et lui fait signer la Formule d'engagement du chercheur principal et, s'il y a lieu du collaborateur. Cette formule engage le chercheur principal et le collaborateur à respecter les termes du Contrat de recherche, lequel doit toujours être signé par le vice-recteur à la recherche.
6. La Faculté retourne le contrat au Bleu avec sa lettre d'approbation et les formules d'engagement. C'est le BLEU qui présente le contrat au vice-recteur à la recherche pour signature. Ce dernier est autorisé à signer directement tous les contrats inférieurs à 50,000\$.

RECHERCHE CONTRACTUELLE...

Des résultats impressionnants

Recherche contractuelle



Facultés :

- Administration
- Éducation
- Éducation physique et sportive
- Droit
- Lettres et sciences humaines
- Théologie, d'Éthique et de Philosophie

Nombre de professeurs-chercheurs réguliers : 289

RECHERCHE CONTRACTUELLE...

Exemples de contrats

- Commissions scolaire et écoles : projets pilote d'implantation de nouvelles méthodes d'enseignement
- Ministères : montage, évaluation de programmes
- Municipalités : plans de développement, analyse de besoins des clientèles
- Entreprises privées : évaluation, formation sur mesure de personnel
- Etc.



RECHERCHE CONTRACTUELLE...

Principaux aspects des contrats

Presque l'antithèse des contrats technologiques !

- Confidentialité rarement requise
- Publication encouragée plutôt que contenue
- Droits d'auteur demeurent aux professeures, professeurs
- Licence d'utilisation et de reproduction des résultats
- Frais généraux de 15 à 20 %

PROJETS DE VALORISATION

Similitude avec les projets technologiques

- Consolider les droits de propriété intellectuelle.
- Évaluer le potentiel: marché, clientèle, besoins.
- Évaluer la capacité et la volonté des chercheuses, chercheurs de contribuer au transfert.
- Identifier les partenaires intéressés au projet.
- Négocier les conditions du transfert.
- Faire les ententes de transfert.

VALORISATION...

Différences avec les projets technologiques

- Rarement nécessaire de protéger la propriété intellectuelle
- Très peu de sources de financement
- Perspectives de revenus faibles ou nulles

VALORISATION...

Traitement des dossiers par l'Université

Par rapport aux chercheuses, chercheurs :
identique aux projets technologiques

- Cession de droits à l'Université
- Protection et valorisation par le BLEU
- Partage de tous revenus selon la formule 50 : 50

VALORISATION...

Traitement des dossiers par l'Université

Par rapport aux projets :

- Droits de propriété intellectuelle sur les projets technologiques :
 - Ils demeurent à l'Université;
 - Le partenaire obtient une licence d'exploitation commerciale.
- Droits de propriété intellectuelle sur les projets d'innovation sociale :
 - Les droits d'auteur demeurent aux professeures, professeurs;
 - Fréquemment nécessaire de céder les droits commerciaux pour fins d'édition ou de mise à jour.

VALORISATION...

Question non résolue à l'égard de la valorisation de droits d'auteur

Comment concilier le respect de l'intégrité de l'œuvre d'une professeure ou d'un professeur et l'évolution nécessaire de son produit une fois valorisé ?



QUESTION ?



Bureau de liaison entreprises-Université

2500, boul. Université

Sherbrooke, Québec

J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-7840

Télécopieur : (819) 821-8215

www.Usherbrooke.ca/bleu

Info.bleu@Usherbrooke.ca